

Rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité

*Préparé par le
Cabinet du maire*

Chères citoyennes et chers citoyens,

Il est de mon devoir, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin de chaque année, de faire rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier de la Municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Municipalité qui l'accompagnent.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Municipalité vient de déposer à cette séance, le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec le rapport financier, de même que celui du taux global de taxation réel (TGT), lesquels ont été transmis ce 25 juin 2019 à la Municipalité en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2018

Le résultat des activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2018 s'est soldé par un excédent à des fins fiscales de 3 210 726 \$, soit un excédent de 3 254 708 \$ provenant de l'administration municipale combiné à un déficit de 43 982 \$ généré par l'ensemble des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale, celui-ci s'explique, dans un premier temps, par un excédent généré par les revenus de fonctionnement de 2 202 000 \$ qui se détaille comme suit :

- Des revenus additionnels à ceux budgétés de 437 000 \$ provenant de transferts, et de 415 000 \$ en lien avec les services rendus aux organismes municipaux et aux citoyens;

- Des revenus d'intérêts additionnels de 306 000 \$ provenant majoritairement de l'augmentation des liquidités et de la hausse des taux d'intérêts;
- De la vente de 5 unités d'habitation du secteur Sainte-Famille acquises en 2017, laquelle a généré un revenu non budgété de 704 000 \$;
- Finalement, un montant de 340 000 \$ provient de l'excédent des ventes sur les dépenses de terrains domiciliaires.

Deuxièmement, les autres éléments ayant contribué à l'excédent de l'exercice totalisant 1 053 000 \$, sont en lien avec une économie sur les dépenses prévues qui se détaille comme suit :

- Diminution des dépenses de fonctionnement de 571 000 \$ provenant de la rémunération et des biens et services;
- Économie sur les frais de financement et le remboursement en capital de 222 000 \$;
- Diminution de la contribution financière en lien avec la modification du mandat de la Corporation de l'environnement de Sept-Îles au montant de 243 000 \$;
- Et les autres éléments de conciliation à des fins fiscales pour un montant de 17 000 \$.

Je tiens à préciser qu'il est toujours possible de consulter le rapport financier 2018 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée, en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles au www.ville.sept-iles.qc.ca dans la section « Budget et situation financière » sous la rubrique « La Ville ».

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

L'excédent de l'exercice financier 2018 pour fins fiscales de 3 254 708 \$ porte ainsi le surplus accumulé non affecté de la Municipalité à 8 745 488 \$. En conformité avec la

politique sur l'utilisation de nos surplus, le trésorier recommande une augmentation de notre fonds de roulement de 325 000 \$, augmentation qui ferait passer notre fonds de roulement de 4 645 000 \$ à 4 970 000 \$, ce qui permettrait d'augmenter la capacité de la Municipalité à financer « comptant », certaines de ses acquisitions d'immobilisations. Ainsi, en lien avec le PDI 2019 (programme des dépenses en immobilisations), un montant estimé à 1 690 000 \$ pourrait être affecté à la réalisation de certains projets d'investissement prévus à ce plan, diminuant d'autant notre recours à l'emprunt et, conséquemment, n'ajoutant pas de pression sur notre dette.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2018

En 2018, la Municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de 12 992 255 \$, comparativement à des investissements de 9 542 211 \$ en 2017.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit, par catégories :

	2018	2017
Réfection de rues	3 183 337 \$	5 107 991 \$
Développement domiciliaire	7 016	140 843
Infrastructures en eau et égout	2 127 112	1 595 215
Gestion des matières résiduelles	2 241 236	1 320 084
Bâtiments	1 102 421	541 377
Parcs	2 904 933	156 276
Machinerie, véhicules, outillage et équipements	1 409 497	569 918
Autres	16 703	110 507
Total des investissements	12 992 255	9 542 211

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE

En date du 31 décembre 2018, la dette à long terme de la Municipalité et le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissaient à 85 770 058 \$, dont un montant de 9 002 363 \$ à la charge du gouvernement du Québec. La Municipalité devra procéder au financement de ses activités d'investissement et de fonctionnement en cours au 31 décembre 2018 pour des investissements nets totalisant 4 949 452 \$, portant ainsi l'endettement total de la Municipalité à cette date à 81 717 147 \$ (83 913 669 \$ au 31 décembre 2017). Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2018 s'élève à 10 175 784 \$ (10 243 108 \$ en 2017).

Le ratio du pourcentage de l'endettement sur les revenus totaux est de 121 % (126,3 % en 2017) et le ratio du coût du service de la dette sur les dépenses de fonctionnement et du remboursement de la dette est de 16,1 % (16,6 % en 2017). Les ratios de 2018 sont en deçà des indicateurs cibles indiqués à la Politique de gestion de la dette de la Municipalité qui avaient été fixés à un maximum de 150 % pour le ratio du pourcentage d'endettement et à un maximum de 18 % pour le ratio du coût annuel du service de la dette.

RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant de ce 25 juin 2019, la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L., conclut que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnent dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme Mallette S.E.N.C.R.L. avisait également les membres du conseil municipal que le taux global de taxation réel de l'exercice le 31 décembre 2018 de la Ville de Sept-Îles a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA VILLE DE FERMONT - PROGRAMME D'HABITATION

Conformément à l'article 7 de cette loi permettant à la Municipalité d'adopter un programme d'habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la Municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d'habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et pour chacun des bénéficiaires, la nature de l'aide financière accordée, le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l'exercice en cours, un seul règlement était encore en vigueur dans le cadre de ce programme d'habitation, soit :

Le programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)

La Ville de Sept-Îles a adopté le 14 mars 2011 le règlement n° 2011-186 portant le titre « *Règlement instituant un programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)* ». Au cours de l'année 2018, la Municipalité n'a accordé aucune subvention en vertu dudit programme.

État de mise en œuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :

Total de l'enveloppe disponible	1 000 000 \$
Montant de l'aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000

Montant de l'aide accordée durant le présent exercice	0
<u>Enveloppe disponible pour des projets futurs</u>	<u>325 000 \$</u>

CONCLUSION

Je pense important de remettre en perspective le surplus de l'exercice financier que nous venons de conclure. D'abord, il faut mentionner que ce surplus s'est avéré plus élevé que le surplus anticipé. Plusieurs éléments ont joué en notre faveur, dont la vente de terrains et de maisons, des revenus d'intérêts, des économies sur les dépenses de fonctionnement et sur les frais de financement. Nous avons plusieurs dossiers à risque qui, heureusement, se sont bien conclus dans l'ensemble, à notre grande satisfaction.

Ce surplus a permis de ramener le surplus accumulé à un niveau beaucoup plus confortable pour une ville comme la nôtre, soit un peu moins de 8,8 M \$ en date de ce jour. Un surplus accumulé qui, au cours des dernières années, avait diminué de façon importante. Bien sûr, tout cela n'est pas le fruit du hasard. Depuis un bon moment, nous avons opté pour une gestion axée sur l'efficience, adoptant aussi des réflexes plus conservateurs. Nous avons une période de ralentissement à traverser, des obligations contractées à respecter, entre autres avec la construction du complexe aquatique, et nous étions face à des enjeux financiers de taille. Ajoutez à cela la mise à niveau de nos infrastructures de loisirs qu'il fallait planifier et nous comprenions tous que nous avions à faire des choix parfois difficiles, mais incontournables.

Nous avons choisi d'arriver en 2019 mieux positionnés pour préparer l'avenir. Malgré tout, nous allons remettre à niveau le cadre financier adopté en 2015. La situation économique a évolué, mais elle demande toujours de notre part, celle des membres du conseil municipal et de toute l'équipe qui nous soutient, de planifier avec rigueur et diligence. Pour ce faire, nous allons continuer de :

- miser sur une saine gestion et une mission commune, en demeurant bien alignés sur notre cadre financier;
- prioriser l'efficacité de notre main-d'œuvre (intérêt au travail);
- assurer le contrôle de nos coûts d'opération et dépenses d'investissement;
- être à l'affût de tous programmes gouvernementaux pour nos projets d'investissement à venir.

Ces éléments de contrôle demeurent extrêmement importants, particulièrement dans un contexte où l'attraction et la rétention des travailleurs représenteront des enjeux, sinon la priorité, au cours des prochaines années. Puisque la pénurie de main-d'œuvre se ressent partout au Québec, il nous faudra, pour espérer rivaliser avec les autres villes, jouir d'infrastructures de qualité en quantité suffisante. Le remplacement de l'aréna Conrad-Parent et l'ajout d'un centre multisport deviendront des atouts importants dans cet exercice de séduction. Qui plus est, ils contribueront de façon générale à améliorer la qualité de vie de notre population.

Le modus operandi demeure le même qu'au cours des dernières années : dégager la marge de manœuvre nécessaire aux investissements anticipés en respectant la capacité de payer de nos citoyens. Il y a là un équilibre toujours sensible à maintenir.

L'annonce du gouvernement fédéral de doubler sa contribution à la taxe sur l'essence devrait, dans un avenir rapproché, nous aider à accélérer certains travaux d'infrastructures, dont la mise à niveau de certaines rues.

Je suis très confiant pour l'avenir, même si les attentes demeurent élevées. Les signaux de croissance économique sont au rendez-vous. Les défis demeurent tout de même nombreux, mais stimulants. Il nous appartient de saisir les opportunités et d'enfin renverser de façon durable la tendance démographique à la baisse des dernières années.

Ce rapport sera diffusé sur le site Web de la Municipalité.

Au plaisir,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Porlier', is centered on the page. The signature is fluid and cursive.

Réjean Porlier